



## **SPIP DE LA VIENNE**

### **COMITE TECHNIQUE ou...COMITE D'ENTREPRISE ?**

A la lecture des derniers écrits locaux du SNEPAP-FSU de la VIENNE, la question peut légitimement se poser...

En effet, si l'on en croit ces petits chefs-d'œuvre de littérature auto-satisfaite et consensuelle, il ne manquait plus au CT du 27 mars dernier que la programmation des prochaines vacances d'été et la réservation des bungalows avec la hiérarchie locale, pour atteindre le niveau orgasmique !

Et cette jouissance suprême n'a été rendue possible – nous fait remarquer l'hédoniste SNEPAP – que par sa seule présence au CT !

Ces empêcheurs de représenter en rond de CGTistes ayant sans doute - et une fois encore - été trop occupés à faire vainement respecter les règles du dialogue social et les droits des agents, en s'arc-boutant inutilement sur les textes et les décrets de la fonction publique...

Grâce soit donc rendue aux représentantes locales du SNEPAP-FSU d'avoir enfin été « entendues... ( par le président du CTS 86 )... sur les arguments apportés » !

Nous apprenons ainsi que ce CTS a « été utilisé à sa fin première : échanger, discuter, solutionner les problèmes du service »

#### **La CGT en avait rêvé ? Le SNEPAP l'a fait !**

Trop fort ce syndicat...

Cet entre-soi assumé et affiché nous laisserait désarmé et pantois s'il n'était cependant la déclinaison locale d'un mode de fonctionnement auquel nous a habitué le SNEPAP-FSU, grand spécialiste du consensus mou, voire de la collaboration, des trahisons de tous poils et de lâchage des agents en rase campagne : mouvement des travailleurs sociaux de 1991, signature du protocole de 2009, manifestation du 1er février 2018, etc.

Si l'on en croit le SNEPAP, au CT du 27 mars, « la discussion sur les organisations de service n'a pas soulevé de discussions de fond puisque cela avait été discuté en réunions de service »... et il suffit de reprendre « les éléments évoqués par la direction lors des dernières réunions de service » pour régler la question de la note d'organisation de l'antenne de POITIERS.

En clair, s'il ne sert qu'à enregistrer des décisions déjà validées ailleurs que dans l'espace de dialogue social qui y est pourtant réservé, à quoi peut donc bien servir un CTS, mesdames les

représentantes du SNEPAP ?

A la discussion de salon et au partage du thé et des petits gâteaux... ?

Au-delà de la boutade, on touche là à une conception fondamentalement différente de la représentation et du dialogue social.

A la CGT, nous n'avons pas l'habitude de nous cacher derrière notre petit doigt et encore moins derrière les décisions d'une hiérarchie, surtout lorsqu'elles nous paraissent inappropriées et sujettes à discussions.

Nos positions sont connues et assumées.

Notre conception du métier, du travail social dans l'espace judiciaire, de la défense et de la représentation des agents, est issue d'un courant historique qui met l'humain au centre du débat.

Elle ne cadre souvent pas avec les « nouveaux » concepts et procédures accélérées que veut nous faire avaler la DAP et qui sont relayées par les hiérarchies locales sous prétexte « d'efficacité », de « management », de « rentabilité », etc.

Le SNEPAP-FSU rechigne - dans le meilleur des cas- mais courbe l'échine devant ces orientations. Ou il les fait sienne au côté de la DAP, dans le pire...

### **La CGT est un syndicat de lutte.**

Ce terme peut sans doute en troubler plus d'un.

Il n'est pourtant qu'à observer ce qui se passe actuellement, bien au-delà de nos activités pénitentiaires, pour vérifier combien il rentre en résonance avec les préoccupations des travailleurs du secteur public et du privé.

La CGT n'est pas un syndicat de compromission et ne se contentera pas, ici comme ailleurs de « regarder passer les trains » en se délivrant par ailleurs des satisfecit qui n'ont aucun intérêt.

Nous n'irons pas ici sur le terrain des nombreuses luttes menées par la seule CGT face à l'administration.

Nous nous en remettons au bon sens et à la mémoire des agents.

Mais s'il prenait à la grenouille l'envie de se faire aussi grosse que le bœuf, il ne nous paraîtrait pas inutile de rappeler quelques réalités historiques locales- et non exhaustives- où le SNEPAP de La VIENNE a brillé par son absence :

- La défense individuelle des agents en difficulté, portée au niveau local, régional et national.
- « Les risques psychosociaux »-(que la CGT nomme plus justement « risques sociaux-organisationnels »...) avérés au SPIP 86, amenés jusqu'au CHSCTD de la VIENNE par la seule CGT, devant l'inactivité du DFSPIP 86 dans la prévention de ces risques.
- La présence de la seule CGT SPIP 86 au côté des surveillants dans le conflit du début de l'année 2018.
- L'organisation et la participation directe ou indirecte des agents à l'action nationale du 1er février 2018

C'est certes le printemps , mesdames les représentantes du SNEPAP 86.

Ce n'est pas une raison suffisante pour confondre campagne bucolique et campagne électorale professionnelle !

Nous rappelons que celle-ci ne s'ouvrira qu'à l'automne 2018...

Poitiers, le 23/04/2018

